BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.288/PFA/3/1 288^e session

Genève, novembre 2003

Commission du programme, du budget et de l'administration

PFA

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales

a) Programme et budget pour 2004-05

- **1.** Le Conseil de l'Institut international d'études sociales étudiera, à sa 45^e session, le 14 novembre 2003, les propositions de programme et de budget de l'Institut pour 2004-05.
- **2.** Après avoir examiné ces propositions, le Conseil sera appelé, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut à communiquer le programme au Conseil d'administration pour qu'il l'entérine et à lui soumettre le budget, pour approbation définitive.
- **3.** Etant donné que le Conseil ne se réunira qu'après la Commission du programme, du budget et de l'administration, et pour éviter qu'elle ne soit saisie des propositions de programme et de budget au dernier moment, un exemplaire du document contenant ces propositions est distribué à l'avance sous forme d'annexe au présent document. Il va sans dire que la distribution de ce document au stade actuel ne préjuge en rien des dispositions que le Conseil pourrait prendre au sujet des propositions qu'il contient.

Genève, le 8 octobre 2003.

GB288-PFA-3-1-2003-09-0109-01-FR.Doc

¹ Document INS.B.XLV/2.

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme et budget pour 2004-05

Table des matières

		Para	igraphes
I.	Intro	oduction	1-6
II.	Bud	get	7-12
III.	Prog	gramme de recherche	13-33
	1.	Droits des travailleurs et développement économique	14-19
	2.	Dialogue social, gouvernance et résultats socio-économiques	20-28
	3.	Solutions durables en matière de migration	29-33
IV.	Prog	ramme d'éducation et de vulgarisation	34-52
	1.	Dialogue en matière de politique sociale et d'emploi	35-40
	2.	Education	41-45
	3.	Partenariats universitaires	46-50
	4.	Publications et vulgarisation	51-52
V.	Dire	ction et soutien du programme	53-55

I. Introduction

- 1. L'Institut a été créé en 1960 pour mener des recherches, encourager la discussion sur les grandes orientations politiques, mener des activités éducatives et fournir des informations sur les questions sociales et du travail. Depuis 2000, l'Institut a réorienté ses activités conformément au nouveau cadre stratégique du travail décent adopté par l'OIT dans le contexte de deux grands programmes: le *Programme de recherche* et le *Programme d'éducation et de vulgarisation*. Dans le cadre des Propositions de programme et de budget pour 2004-05, l'Institut poursuivra ses objectifs fondamentaux et plusieurs activités nouvelles sont envisagées dans les domaines comme les échanges de vues sur les grandes orientations, la recherche, la création de réseaux avec certains établissements de recherche et universités, le renforcement de la coopération avec les secteurs stratégiques de l'OIT et la diffusion d'informations.
- 2. Il est proposé de renforcer le rôle de l'Institut comme forum de dialogue. L'Institut dispose d'un avantage relatif dans l'organisation de séances de réflexion et d'ateliers informels pour explorer de nouveaux thèmes et jeter les bases de futures positions de l'OIT sur des questions techniques. A titre d'exemple, le nouveau projet de l'Institut sur les migrations associe travaux de recherche et dialogue sous la forme d'ateliers et de réunions de réflexion avec des universitaires et praticiens sur des sujets donnés, consultations avec des experts d'autres organisations internationales et centres de recherche et conférences ouvertes aux mandants de l'OIT et au grand public. Pour la période biennale 2004-05, un certain nombre d'activités sont prévues, à savoir: activités de suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation; deux conférences à Annecy (France) sur l'avenir du travail, l'emploi et le développement social; un séminaire sur les droits des travailleurs et le développement économique; des conférences publiques lors des sessions du Conseil d'administration du BIT et, le cas échéant, des conférences spéciales. En outre, il est envisagé de lancer un projet intitulé les partenaires sociaux dans le monde du travail en mutation afin d'examiner les priorités propres aux organisations d'employeurs et aux organisations de travailleurs, en coopération avec les unités pertinentes du BIT.
- 3. Le programme de recherche de l'Institut sera axé sur des projets qui ajouteront de la valeur à la stratégie du travail décent de l'OIT. Premièrement, le projet sur les droits des travailleurs et le développement économique s'inscrit dans le prolongement d'importantes recherches menées lors de la période biennale précédente. Un séminaire, suivi de la publication d'un ouvrage, aura lieu sur cette question au cours de l'exercice 2004-05. Deuxièmement, un nouveau projet intitulé Dialogue social, gouvernance et résultats socioéconomiques examinera l'impact des processus et institutions de dialogue social comme principaux instruments de gouvernance pour améliorer les résultats socio-économiques des pays dans le cadre de la mondialisation. Ce projet de recherche sera mené en étroite collaboration avec le Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail. Troisièmement, le projet sur les solutions durables en matière de migration, lancé en 2003, sera poursuivi au cours du prochain exercice. Compte tenu du fait que les pressions migratoires vont vraisemblablement s'accentuer et poser de graves problèmes au processus de mondialisation, l'Institut examinera des solutions novatrices et recherchera un consensus sur des questions données particulièrement importantes pour les mandants de l'OIT.
- **4.** Dans ses activités de recherche, de dialogue et de formation, l'Institut développera et consolidera un *réseau d'étudiants, instituts universitaires, centres de recherche particulièrement importants*. Ce réseau améliore le rapport coût-efficacité des activités de l'Institut, augmente la qualité de ses travaux et renforce leur impact. Comme indiqué dans le rapport du directeur, l'Institut a conclu en 2003 un protocole d'accord avec la Industrial

and Labor Relations School (Ecole de relations professionnelles) de l'Université Cornell, New York, et il cherchera à établir des dispositions semblables avec un certain nombre d'universités et établissements de recherche du même type. Des discussions sont en cours avec l'Institut universitaire européen de Florence (Italie) et avec le directeur du programme d'études supérieures spécialisées sur *la globalisation et la régulation sociale* organisé conjointement par les universités de Genève et de Lausanne. La stratégie de l'Institut consistera à développer progressivement les relations avec un plus grand nombre d'instituts universitaires importants en Afrique, en Asie et en Amérique latine de manière à établir un réseau modeste mais stable d'entités s'occupant de la dimension sociale de la mondialisation tout en conservant la souplesse nécessaire pour mener des activités ponctuelles avec une plus large gamme d'établissements et d'étudiants. L'Institut projette d'impliquer les étudiants comme consultants dans certains projets ou de lancer des projets de recherche en coopération avec d'autres instituts, le cas échéant. Il cherchera également à réunir des fonds supplémentaires de sources extérieures comme le Réseau universitaire international de Genève (GIAN-RUIG) ou d'autres fondations connues.

- 5. En 2003, l'Institut a renforcé la coopération avec les quatre secteurs stratégiques de l'OIT, et cette tendance sera poursuivie au cours de la prochaine période biennale. La contribution de l'Institut aux activités menées dans le cadre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux travaux du secteur de la protection sociale sur les migrations et du secteur du dialogue social sera développée par le biais de conférences publiques, d'ateliers et de séminaires organisés conjointement sur une base profitant aux différentes parties. En outre, l'Institut renforcera son rôle de point focal des recherches de l'OIT. Il continuera à organiser des ateliers de recherche ouverts à tous les fonctionnaires du BIT et à conclure des arrangements de coopération avec d'autres unités de l'OIT pour mener des recherches conjointes et des activités de discussion.
- **6.** La visibilité des activités de l'Institut sera renforcée par *une politique efficace* d'information et de communication. Le site Web de l'Institut est actualisé et son utilisation devrait devenir plus facile et plus dynamique. Tous les ouvrages publiés depuis 1989 et de nombreux documents de travail peuvent maintenant être consultés dans leur totalité sur le site Web. En outre, l'Institut développera son réseau de prestataires de services d'information pour que ses prochaines activités bénéficient d'une plus large publicité. Des techniques de vidéoconférence seront introduites de manière régulière à partir du dernier trimestre 2003. En utilisant les travaux de recherche déjà entrepris tout comme les résultats des prochaines conférences et séminaires, l'Institut publiera plusieurs ouvrages ou monographies, de même qu'un certain nombre de documents de travail.

II. Budget

Montant total du budget proposé

- **7.** Les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, évaluées au taux de change budgétaire de 1,77 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis et qui font état d'une diminution de programme de 457 055 dollars, se montent à 7 127 004 dollars.
- **8.** Les ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2002-03 et 2004-05 sont résumés ci-après.

Ajustements de prix et du taux de change budgétaire apportés au budget entre 2002-03 et 2004-05

	Dollars EU.
Programme et budget approuvé pour 2002-03, à l'exclusion des activités devant être financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, au taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar	7 584 059
Baisse de programme proposée en 2004-05	(457 055)
Propositions de programme et de budget pour 2004-05 aux prix de 2002-03 et avec un taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar	7 127 004
Augmentation de coûts pour 2004-05 et ajustement à un taux de change de 1,34 franc suisse pour 1 dollar	1 135 152
Propositions de programme et de budget pour 2004-05	8 262 156

- **9.** Les taux de change de 1,77 et de 1,34 franc suisse pour 1 dollar sont identiques à ceux qu'a utilisés l'OIT dans son programme et budget pour 2002-03 et pour 2004-05 respectivement.
- 10. Les facteurs de coût moyen pour le personnel de la catégorie des services organiques et de la catégorie des services généraux à Genève, figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2004-05, sont les mêmes que ceux qui sont retenus par l'OIT. Ils s'élèvent à 162 720 dollars par année de travail pour la catégorie des services organiques (133 908 dollars en 2002-03) et à 98 796 dollars par année de travail pour la catégorie des services généraux (72 960 dollars en 2002-03).
- 11. Le montant des propositions de budget pour 2004-05 est évalué à 8 262 156 dollars. Comme au cours des exercices précédents, il a été décidé de retenir la moitié des intérêts provenant des recettes du Fonds de dotation dans le Fonds et d'en faire usage ultérieurement, selon les besoins. Cette mesure permettra d'optimiser le recours à ces ressources et de consolider le Fonds de dotation pour l'avenir. L'épargne réalisée au cours du présent exercice ainsi que les intérêts accumulés sur le compte actuel seront mis à profit pour financer le programme lors de la période biennale 2004-05.

Résumé du budget des dépenses et des recettes proposé pour 2004-05 et comparaison avec 2002-03 (en dollars des Etats-Unis)

		2002-03		2004-05
		Budget approuvé	Recettes et dépenses prévues	Propositions de programme et de budget
A.	Fonds reportés de l'exercice précédent	4 228 545	5 077 765	4 315 674
B.	Recettes			
	Fonds de dotation	98 000	52 000	52 000
	Contribution du budget ordinaire de l'OIT	4 499 219	4 499 219	4 942 004
	Intérêts	300 000	200 000	200 000
	Vente de publications et recettes diverses	20 000	5 000	5 000
	Total	4 917 219	4 756 219	5 199 004
C.	Ensemble des fonds disponibles	9 145 764	9 833 984	9 514 678
D.	Dépenses	7 584 059	5 518 310	8 262 156
E.	Fonds à reporter à l'exercice suivant	1 561 705	4 315 674	1 252 522
F.	Autres sources: legs Phelan (ressources estimées)	50 000	50 000	25 000

12. Le budget des dépenses de l'Institut proposé pour 2004-05 se compose de trois parties principales: le *programme de recherche*, le *programme d'éducation et de vulgarisation* et l'élément de *«direction et de soutien du programme»*. Les tableaux ci-après résument les propositions pour 2004-05 et récapitulent les dépenses par programme.

Résumé du budget des dépenses proposé pour 2004-05 par programme

Titre du programme	Années/mois d	ois de travail Coût en dollars EU.			
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
A. Programmes de recherche	14/00	4/00	2 673 264	1 262 343	3 935 607
B. Programme d'éducation et de vulgarisation	6/00	6/00	1 569 096	1 147 095	2 716 191
C. Direction et soutien du programme	2/00	8/00	1 208 088	402 270	1 610 358
D. Total des propositions pour 2004-05	22/00	18/00	5 450 448	2 811 708	8 262 156

III. Programme de recherche

	Années/mois de travail		Coût en dollars E		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2004-05	14/00	4/00	2 673 264	1 262 343	3 935 607
Budget approuvé pour 2002-03	16/00	6/00	2 580 288	1 361 720	3 942 008

13. L'objectif du programme de recherche de l'Institut est de jeter les bases conceptuelles et analytiques des politiques relatives au travail décent. Le programme proposé se compose de trois éléments: le premier analyse la relation entre les droits des travailleurs et le développement économique; le deuxième explore les processus et institutions de dialogue social et leurs répercussions sur le résultat socio-économique de certains pays; le troisième traite de la recherche de solutions durables en matière de migration. En outre, l'Institut pourrait être invité à suivre plusieurs conclusions et recommandations du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation par le biais d'activités de recherche, de consultations et de mise en place de réseaux. Le budget proposé prévoit des ressources pour cette option.

1. Droits des travailleurs et développement économique

14. Dans le *programme et budget* de l'Institut pour l'exercice 2000-01, un programme de recherche prévoyait d'examiner la relation entre droits des travailleurs et toute une gamme de résultats économiques, sociaux et au niveau du développement, notamment la croissance économique et la croissance de l'emploi, les flux internationaux de capitaux, la compétitivité commerciale, l'ampleur de l'emploi formel et informel, les coûts salariaux et la productivité de la main-d'œuvre, la pauvreté et la stabilité sociale. Ces recherches mettent l'accent sur l'impact des quatre droits fondamentaux au travail: liberté d'association/négociation collective, discrimination en matière d'emploi, travail forcé et travail des enfants. L'accent est donc mis sur la relation de causalité entre les droits des

travailleurs et le développement économique. Les méthodes de recherche utilisées jusqu'à présent sont les suivantes: examen de la littérature, mise au point d'indicateurs des droits fondamentaux au travail portant sur plusieurs pays et application de ces indicateurs dans des modèles statistiques concernant différents pays. Les recherches se poursuivront sur les mêmes questions au cours de l'exercice 2004-05; les méthodes de recherche seront élargies et l'orientation de la relation de causalité entre le développement économique et les droits des travailleurs sera examinée plus à fond.

- 15. Des études approfondies, utilisant des approches quantitatives et qualitatives au niveau microéconomique, mésoéconomique et au niveau du pays seront menées. Ces études sont devenues nécessaires du fait que les recherches actuelles ont montré que la relation causale dynamique entre les droits des travailleurs et les résultats économiques peut être difficile à cerner dans des analyses statistiques portant sur plusieurs pays. Ce type d'analyse peut faire apparaître des phénomènes qu'il convient d'expliquer mais, en tant que telle, cette analyse ne fournit pas d'explication. C'est pourquoi des études de cas sont envisagées comme la poursuite naturelle du projet actuel de recherche.
- 16. A titre d'exemple, l'une des études a montré que les pays d'Amérique latine dans lesquels les droits de liberté syndicale et de négociation collective sont plus marqués sont aussi ceux dans lesquels l'emploi formel est généralement plus développé. Des études de cas approfondies prenant une perspective historique sont nécessaires pour clarifier le processus qui a débouché sur une relation positive entre droits des travailleurs et emploi formel et pour montrer s'il s'agit d'une relation de causalité. Les études de cas seront conçues de manière à examiner ces questions en associant certains droits des travailleurs et certains résultats en matière de développement économique. Les études examineront également les relations causales bilatérales entre droits des travailleurs et développement économique.
- 17. Une étape initiale importante consistera à fixer des critères pour la sélection des pays devant faire l'objet d'une étude approfondie. Une enquête générale sera menée sur les droits des travailleurs et les résultats en matière de développement économique en s'appuyant sur des indicateurs existants. La question sera également examinée avec des fonctionnaires du BIT connaissant bien ces sujets. Les pays seront aussi sélectionnés selon des critères de représentativité dans l'espoir qu'il soit possible de tirer des enseignements des pays choisis afin de les appliquer à d'autres pays.
- 18. Une étude de cas est prévue pour poursuivre les travaux actuels sur la relation entre travail des enfants et technologie. Elle sera conçue de manière à montrer si, et dans quelles circonstances, l'évolution technologique peut réduire la demande en travail des enfants et si, et dans quelles circonstances, la fourniture d'une main-d'œuvre enfantine bon marché peut empêcher les entrepreneurs d'investir dans des technologies génératrices d'économie de main-d'œuvre. Des études apparentées seront menées en collaboration avec un fonctionnaire récemment retraité du BIT qui est un expert renommé en la matière; elles comporteront des recherches sur le terrain avec des enquêtes au niveau des entreprises.
- 19. Les résultats de ce programme de recherche feront l'objet d'une conférence sur les droits des travailleurs et le développement économique prévue en 2004 et réunissant des fonctionnaires du BIT, des mandants de l'OIT et des fonctionnaires d'autres organisations internationales. Cette conférence examinera les résultats des projets actuels et futurs de l'Institut. Outre les documents individuels, l'Institut prévoit de publier une compilation des études de cas. Cet ouvrage mettra l'accent sur les enseignements à tirer des cas examinés et la manière dont ces enseignements peuvent être utilisés de manière plus générale pour renforcer les droits des travailleurs et accélérer le développement économique. Des versions plus courtes et non techniques des documents clés seront également rédigées afin d'atteindre une plus large audience et de promouvoir les recherches de l'Institut. Il serait

utile que ces documents non techniques soient traduits dans un certain nombre de langues pour une plus grande diffusion.

2. Dialogue social, gouvernance et résultats socio-économiques

- **20.** A la suite des travaux menés au cours de l'exercice 2002-03, une partie du programme de recherches de l'Institut sera axée sur les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques visant à promouvoir les objectifs stratégiques du travail décent. Pendant la période biennale 2004-05, les recherches mettront l'accent sur le dialogue social, concept clé pour l'OIT, et chercheront à associer le dialogue social et le débat naissant sur la gouvernance.
- 21. Ces dernières années, les questions de gouvernance ont suscité un intérêt accru dans les milieux universitaire et politique. Le terme n'est pas défini de manière précise mais la notion de gouvernance est généralement utilisée pour indiquer que l'élaboration des politiques doit (ou devrait) aller au-delà des structures formelles du gouvernement. La littérature sur la gouvernance attire l'attention sur le fait que l'élaboration des politiques, c'est-à-dire la conduite délibérée de l'économie et de la société, implique des réseaux d'acteurs publics et privés plutôt que de seuls acteurs publics.
- 22. Cette approche de la gouvernance partage de nombreux éléments avec la notion de l'OIT du dialogue social. En fait, le dialogue social est une forme particulière de mécanisme de gouvernance dans lequel les représentants des gouvernements, organisations de travailleurs et d'employeurs collaborent à la conception et à la mise en place de politiques concernant le marché du travail et de politiques sociales. Par rapport à la gouvernance, la notion de dialogue social est plus précise. Plutôt que de parler de manière générale de participation et de nécessité d'associer des institutions aux marchés, cette notion identifie certains types d'acteurs sociaux et des structures formelles de coordination.
- 23. Le projet sur le dialogue social, la gouvernance et les résultats socio-économiques vise à comprendre systématiquement les diverses manières dont les dispositions en matière de dialogue social au niveau national contribuent à un aspect clé de la gouvernance, à savoir l'intégration réussie dans l'économie internationale. Cette section du projet de recherche sera menée en étroite collaboration avec le Programme focal sur le renforcement du dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail.
- 24. La dernière décennie a été marquée par la libéralisation économique. Au plan externe, elle implique l'élimination (ou la réduction considérable) des contrôles sur les flux commerciaux et financiers. Au plan interne, elle s'est accompagnée d'une privatisation des biens publics et de la déréglementation des marchés. Poussés par les institutions financières internationales, les pays se sont, les uns après les autres, lancés dans un programme de libéralisation économique pour tenter de profiter des avantages d'une intégration économique plus large, avec un accès facilité aux marchés, aux investissements et aux technologies. Trop souvent, les résultats ont été décevants. En fait, l'intérêt pour la gouvernance tient (en partie au moins) à la reconnaissance que la libéralisation économique en tant que telle a peu de chance de déboucher sur des avantages durables, notamment pour les pauvres.
- 25. Certains éléments laissent penser que les pays qui ont accompagné la libéralisation économique de la mise en place de structures de dialogue social ont atteint de meilleurs résultats que les autres. Les raisons en sont multiples. Les réformes économiques peuvent être mieux soutenues dans les pays où les institutions de dialogue social garantissent l'adhésion des acteurs sociaux clés. En outre, les politiques qui sont négociées avec les

partenaires sociaux sont peut-être plus en mesure de concilier efficience et équité que les politiques imposées d'en haut. Par exemple, les consultations avec les partenaires sociaux clés peuvent déboucher sur un processus plus progressif et plus efficace de libéralisation. Enfin, les structures de dialogue social peuvent fournir aux décideurs politiques nationaux une certaine liberté alors que leur pouvoir est très limité par les contraintes internationales.

- 26. Si les structures de dialogue social peuvent contribuer de diverses manières à la réussite de l'intégration économique, il y a peu d'informations systématiques sur ces questions, notamment dans les pays en développement. Pourtant, ces sujets sont au cœur de l'Agenda du travail décent de l'OIT. Il est nécessaire de déterminer certaines des conditions dans lesquelles les pays peuvent profiter de l'économie globale et étayer l'une des principales revendications de l'OIT, à savoir que le dialogue social donne naissance à des politiques qui sont souhaitables non seulement pour leur aspect normatif mais également pour leurs conséquences socio-économiques.
- 27. Ce projet vise à analyser les défis de l'intégration économique dans les pays ayant différentes configurations institutionnelles. Les recherches seront basées sur des études de cas dans différentes régions géopolitiques (Amérique latine, Afrique, Asie du Sud-Est, économies en transition). L'objet est de comprendre si les institutions du dialogue social modifient les conditions dans lesquelles le processus de libéralisation économique se produit; de vérifier s'il est vrai que, conformément aux hypothèses, les résultats socio-économiques sont meilleurs lorsque des structures de dialogue social existent et, dans l'affirmative, les rapports de causalité. L'étude a également pour objet d'examiner si les effets des structures du dialogue social sont les mêmes selon les différents régimes sociopolitiques. Les recherches s'appuieront sur des entretiens avec des acteurs clés (gouvernements, syndicats et employeurs) et des sources secondaires.
- 28. Le projet de recherche présenté ci-dessus s'appuie sur des études antérieures sur la gouvernance menées au cours de la période biennale précédente et axées sur le rôle et l'efficacité des organisations de la société civile dans la promotion des objectifs stratégiques du travail décent. Un élément du programme de recherche précédent continuera à être examiné en 2004-05. Il s'agit des réseaux mondiaux de parties intéressées. Ces structures de réseau mettent l'accent sur des domaines de politique transnationale (par exemple commerce éthique, responsabilité sociale des entreprises et durabilité sociale et environnementale) et semblent aider à mettre en place un consensus dans différents domaines politiques multidimensionnels. Ce volet du programme de recherche complète l'ancien qui insiste sur le niveau national, en examinant l'émergence d'institutions de gouvernance sociale au niveau supranational également.

3. Solutions durables en matière de migration

- 29. Au début de l'année 2003, l'Institut a lancé un nouveau projet sur les migrations internationales, à la suite d'une demande de participation à la préparation de la discussion générale sur les travailleurs migrants qui aura lieu lors de la session de 2004 de la Conférence internationale du Travail. En association avec le Programme des migrations internationales du BIT (MIGRANT), l'Institut a travaillé à la recherche d'un régime durable de migration, c'est-à-dire un cadre global acceptable par tous visant à promouvoir des formes de migration mutuellement bénéfiques, sujet sur lequel une contribution de l'Institut serait particulièrement appropriée.
- **30.** Le nouveau projet de l'Institut qui s'intitule «Solutions durables en matière de migration» associe recherche au sens strict et différentes activités de dialogue comme des ateliers et des séances de réflexion réunissant universitaires et praticiens sur des sujets donnés, des consultations avec d'autres organisations internationales et des institutions de recherche et

des conférences spéciales sur les migrations pour stimuler le débat. Ce projet donnera naissance à un certain nombre de publications.

- 31. Il faut espérer que les travaux dans ce domaine déboucheront sur une recherche plus active au niveau international de politiques durables en matière de migration. Le concept de durabilité implique que ni les pays d'origine ni les pays de destination ne subiront de graves perturbations sociales. Ainsi, les migrations n'auraient pas de conséquences négatives sur l'emploi et les revenus des travailleurs moins qualifiés des pays d'accueil et ne mèneraient pas à de graves problèmes d'intégration, de montée du racisme et de la xénophobie. Dans les pays d'origine, les migrations «durables» n'entraveraient pas le développement, n'affaibliraient pas les services d'éducation ou de santé et ne causeraient pas d'autres problèmes sociaux.
- **32.** Jusqu'en juin 2004, l'Institut comblera différents vides en matière de connaissances sur les solutions durables et préparera des propositions pratiques destinées à mieux gérer les migrations dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Toutefois, il restera beaucoup à faire après cette date et l'Institut a donc l'intention de conserver la question des «solutions durables en matière de migration» à son ordre du jour pendant toute la période biennale 2004-05, ne serait-ce que parce que la Conférence internationale du Travail risque de demander que de nouveaux travaux soient menés dans ce domaine. Les activités de l'Institut en relation avec les migrations internationales s'inscriront probablement dans le cadre du suivi qui pourrait être donné au rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- **33.** Les travaux de l'Institut seront centrés sur deux types de migrations: *a*) celles des personnes hautement qualifiées, et *b*) celles des travailleurs temporaires. Une activité particulière de recherche sera l'interface entre ces deux points, à savoir l'analyse de la présence d'étudiants étrangers en Europe et en Amérique du Nord et l'examen du rôle que les universités peuvent jouer pour filtrer les migrations. L'Institut coopérera avec des établissements de formation de haut niveau dans la région genevoise et cherchera un financement de source extérieure pour aider à financer cet aspect de la recherche.

IV. Programme d'éducation et de vulgarisation

	Années/mois de travail		Coût en dollars E		
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales
Propositions pour 2004-05	6/00	6/00	1 569 096	2 716 191	1 147 095
Budget approuvé pour 2002-03	6/00	6/00	1 241 208	2 328 251	1 087 043

34. Ce programme vise à promouvoir le dialogue sur les questions de politique sociale et d'emploi entre les mandants de l'OIT, le milieu universitaire et les spécialistes, à mener des activités éducatives, à instaurer des partenariats avec les universités et à faire connaître les activités de recherche et d'enseignement de l'Institut par le biais de publications ou par voie électronique.

1. Dialogue en matière de politique sociale et d'emploi

- 35. Les conférences publiques permettent d'accroître la visibilité de l'Institut, qui continuera à en organiser au moins deux par an, si possible à des dates correspondant aux sessions du Conseil d'administration du BIT. Pour s'affirmer dans son rôle de pôle d'excellence, il invitera des personnalités éminentes à donner ces conférences. Celles-ci seront organisées en collaboration avec d'autres unités de l'OIT si cela permet à l'Institut d'atteindre un public plus large. Ces manifestations conjointes s'appuieront sur le principe auquel l'OIT est fortement attachée en matière d'intégration des politiques.
- **36.** Outre les conférences publiques, l'Institut organisera un certain nombre de *conférences spéciales*. Ces dernières seront principalement destinées au personnel du BIT tout en étant ouvertes au public. Les conférenciers seront des universitaires de la région genevoise, des chercheurs invités par l'Institut, des consultants travaillant sur des projets de l'Institut ou d'autres universitaires invités par l'OIT.

Séminaires nationaux

Colloque d'Annecy

37. Conformément à un accord conclu entre le ministère français des Affaires sociales et l'OIT, un colloque sur *l'avenir du travail, l'emploi et la protection sociale* devrait être organisé chaque année pendant le biennium 2004-05. Deux colloques semblables ont déjà eu lieu en France à Annecy en 2001 et à Lyon en 2002. Des préparatifs sont en cours pour en organiser un troisième en collaboration avec le gouvernement français. Il se tiendra à Annecy dans le courant de l'année 2004.

Atelier en Chine

38. En 2002, l'Institut a organisé un atelier national sur les méthodologies de recherche sur le travail décent à Shanghai en Chine, conformément au Mémorandum d'accord conclu en mai 2001 entre le Directeur général du BIT et le ministre chinois du Travail et de la Sécurité sociale. Cet atelier a permis à un groupe plus important de fonctionnaires et de partenaires de l'OIT en Chine d'examiner de manière approfondie les concepts fondamentaux relatifs au travail décent. La Chine est désireuse de connaître les diverses expériences menées dans d'autres pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques dans ce domaine pour en tirer des enseignements. A cette fin et dans le prolongement de cet atelier, l'Institut envisage de mettre sur pied un projet qui permettra de faire connaître les politiques de nature à promouvoir le travail décent et d'offrir un complément de formation sur les concepts, les mesures et les indicateurs en la matière et plus particulièrement en ce qui concerne les provinces. Cet exercice de vulgarisation sera précédé par d'autres études et recherches analytiques conduites dans les provinces chinoises par l'Académie nationale des sciences sociales et l'Université Renming de Beijing.

Partenaires sociaux dans le monde du travail en mutation

39. Ce projet a été élaboré à la lumière des suggestions formulées sur l'avenir du travail par les membres employeurs et travailleurs du conseil de l'Institut lors de leur réunion de novembre 2002. Il s'inscrit dans la lignée des activités entreprises dans le cadre de deux programmes précédents de l'Institut, à savoir *Travail et société* et *Entreprise et société*. Ce projet est né du constat que la mondialisation a engendré de profondes mutations dans le

monde du travail qui ont contraint les partenaires sociaux de l'OIT à réévaluer leurs rôles respectifs et à redéfinir leurs responsabilités. Ces derniers doivent donc revoir leurs stratégies et envisager des solutions viables afin de renforcer leur capacité d'agir et d'améliorer leur visibilité pour être des acteurs sociaux influents dans le monde du travail. La communauté des employeurs est pour sa part de plus en plus soucieuse d'élargir et de mettre en pratique les responsabilités et fonctions sociales des entreprises alors que de leur côté les travailleurs aspirent à la mise en place de structures de gouvernance durables propres à garantir la sécurité des personnes aux niveaux national et international.

40. L'Institut a l'intention de prendre part aux recherches visant à promouvoir une «croissance durable fondée sur la justice sociale» et à faciliter les échanges de vues entre universitaires et décideurs sur les solutions et les stratégies que peuvent adopter les partenaires sociaux face à l'émergence d'une nouvelle donne dans le monde du travail. Les moyens d'action envisagés dans le cadre du projet se résument essentiellement à l'organisation d'une série d'études analytiques, de dialogues sur les politiques sociales et d'ateliers de formation dans le cadre desquels seraient examinés indépendamment et conjointement les besoins et priorités des partenaires sociaux. Les préparatifs de ce projet commenceront au début de 2004 et seront réalisés en collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs. Il comportera deux volets l'un s'adressant aux employeurs l'autre aux travailleurs. L'Institut examine la possibilité de travailler en collaboration avec de grandes institutions universitaires telles que l'Université des Nations Unies de Tokyo. Il envisage également de recueillir des soutiens financiers auprès de donateurs pour sa mise en œuvre.

2. Education

Cours internationaux de stagiaires

- 41. Depuis le lancement du Programme sur le travail décent, l'Institut a étudié l'interdépendance entre les différents objectifs stratégiques de l'OIT afin de mettre au point un cadre politique intégré pour la réalisation des objectifs du programme aux niveaux national et international. Les activités éducatives de l'Institut visent à compléter les activités de formation de l'OIT en renforçant la capacité de ses mandants en matière d'analyse et de formulation de politiques sociales afin d'aider les gouvernements, les organisations d'employeurs et les syndicats à mettre au point des politiques socioéconomiques intégrées.
- **42.** En 2004-05, l'Institut organisera deux cours internationaux de stagiaires sur les politiques sociales et l'emploi en vue de promouvoir le travail décent. Ils seront dispensés en français en 2004 et en anglais en 2005. Ils sont destinés aux décideurs des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Ils permettront aux participants d'acquérir une bonne connaissance des principes et des moyens d'action de l'OIT. Les théories et pratiques les plus modernes leur seront présentées dans chacun des quatre domaines stratégiques du travail décent pour les encourager à formuler des politiques socioéconomiques intégrées.

Cours régionaux de stagiaires

43. Les mandants de l'OIT demandent de plus en plus que soient organisés des programmes de vulgarisation spécifiques pour chaque région sur les politiques sociales favorisant le travail décent sur le modèle des cours internationaux de stagiaires qui ont lieu chaque année. L'Institut sera en mesure de répondre à cette demande à compter de 2004 lorsque le matériel didactique sera prêt. Il aura la possibilité d'organiser un cours de formation au

niveau régional chaque année dans l'une des langues de travail de l'OIT en plus du cours international de stagiaires annuel. Il est prévu d'organiser un tel cours pour la région Asie-Pacifique à Bangkok en décembre 2003. Les cours régionaux seront organisés en collaboration avec les unités techniques de l'OIT et de la région concernée. Les coûts seront partagés.

Préparation du matériel didactique

- **44.** L'Institut a commandité quatre études sur les objectifs stratégiques du travail décent: droits au travail, emploi, protection sociale et dialogue social. Une étude d'ensemble sera également réalisée. Au fur et à mesure de leur achèvement, les études des consultants seront publiées sous forme de documents de travail de l'Institut. Les quatre études et l'étude d'ensemble seront publiées en 2004.
- 45. L'étape suivante du projet sera consacrée à l'élaboration d'un matériel didactique sur la base des études susmentionnées et destiné à être utilisé dans le cadre des cours internationaux de stagiaires annuels. L'Institut a l'intention de recourir aux services de pédagogues professionnels pour l'élaboration des modules d'enseignement sur «les politiques sociales et de l'emploi favorisant le travail décent» pouvant répondre aux besoins de formation d'un large éventail de mandants de l'OIT. A cette fin, de nouvelles activités seront lancées au début de 2004. En vue d'assurer la cohérence de ces modules avec les matrices et les méthodes d'enseignement du Centre de Turin, le nouveau projet sera mené en étroite collaboration avec celui-ci. Lorsque les modules seront terminés, ils seront traduits en français et en espagnol. La version française devrait être prête avant le prochain cours international de stagiaires qui se tiendra en mai 2004.

3. Partenariats universitaires

- **46.** Le *Septième cycle de conférences sur la politique sociale de l'OIT* aura lieu dans les Amériques en 2005. Financées par les recettes du prix Nobel pour la paix décerné à l'OIT, ces conférences sont données dans les principales universités des diverses régions du monde. L'objectif est de susciter auprès des étudiants et des milieux universitaires un intérêt à l'égard des activités de l'OIT.
- **47.** Le *Programme de professeurs invités* sera poursuivi. Dans le cadre de ce programme, un bureau équipé et l'accès aux services de documentation du BIT sont mis à la disposition d'universitaires en congé sabbatique spécialisés dans les questions sociales et le travail. L'objectif de ce programme est de favoriser les échanges entre le personnel du BIT et le monde universitaire et d'encourager les universitaires à travailler sur des sujets présentant un intérêt pour l'OIT. Les professeurs invités seront conviés à présenter le résultat de leurs recherches.
- **48.** Pendant le biennium 2004-05, une bourse sera décernée au titre du *Programme des bourses d'étude Phelan* financé par les bénéfices du legs Phelan. Cette bourse est décernée à deux brillants jeunes chercheurs de pays en développement travaillant sur un thème convenu ayant trait au travail décent et couvre leurs frais pendant les six mois qu'ils passent à l'Institut.
- **49.** Il est prévu d'accueillir le même nombre de stagiaires qu'en 2003 dans le cadre du *Programme d'étudiants invités*, c'est-à-dire 12 stagiaires par an. Les étudiants proviennent d'universités avec lesquelles l'Institut entretient déjà des relations spéciales; certains d'entre eux seront également recrutés après avoir formulé une demande spontanée afin de ne pas exclure les étudiants d'autres établissements de recherche.

50. L'Institut continuera à organiser des *visites d'étude* destinées à faire connaître aux étudiants d'universités du monde entier les activités et les domaines d'intérêt actuels de l'OIT. Ces «minicours» seront dispensés dans les diverses langues de travail.

4. Publications et vulgarisation

- **51.** Plusieurs monographies ou livres seront publiés dans le courant du biennium 2004-05, à l'issue des séminaires qui se tiendront sur les droits des travailleurs et le développement économique et sur les migrations ainsi qu'à la suite du Colloque d'Annecy. Un certain nombre de documents de travail ou de documents spéciaux sont en cours d'élaboration.
- **52.** Le site Web de l'Institut continuera à être mis à jour et amplifié. Les textes de toutes les conférences publiques et spéciales ainsi que des monographies et des documents de travail publiés sont d'ores et déjà disponibles sur l'Internet. Au cours du prochain biennium, l'Institut aura régulièrement recours aux techniques de vidéoconférence. Il élargira et renforcera son réseau en faisant appel à des fournisseurs de services d'information clés afin d'atteindre un public plus large parmi les mandants de l'OIT et dans la communauté universitaire.

V. Direction et soutien du programme

	Années/mois de travail		Coût en dollars EU.			
	Services organiques	Services généraux	Dépenses de personnel	Autres coûts	Ressources totales	
Propositions pour 2004-05	2/00	8/00	1 208 088	402 270	1 610 358	
Budget approuvé pour 2002-03	2/00	8/00	907 536	406 264	1 313 800	

- **53.** Ce programme pourvoit aux coûts de la direction et du soutien de chacun des deux programmes de fond et il fait office d'interface entre eux. Il convient de noter que le directeur de l'Institut, qui est chargé de la direction générale, participe par ailleurs directement aux activités de recherche, notamment au développement conceptuel de chacun des programmes de fond et au fonctionnement du réseau entre les praticiens et les universitaires dans l'application générale du programme.
- **54.** Le soutien du programme recouvre les services de programmation, de personnel, les services financiers et administratifs ainsi que les services d'information. Il assure la préparation des propositions de programme et de budget, la tenue à jour des états financiers destinés à la gestion générale des ressources de l'Institut, la gestion des achats, les archives et la communication. Il concerne tous les aspects de l'administration du personnel et assure la préparation financière et administrative des tables rondes, des séminaires, des colloques, des cours de formation, des réunions et des sessions du conseil.

* * *

55. Sur la base des propositions ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, le Conseil voudra sans doute adopter le programme et budget de l'Institut international d'études sociales pour 2004-05 et transmettre au Conseil d'administration du BIT le programme pour qu'il l'entérine, et le budget pour approbation définitive.

Genève, le 2 octobre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 55.